

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber:	Schweizerischer Forstverein
Band:	105 (1954)
Heft:	5-6
Rubrik:	Vereinsangelegenheiten = Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IV. Die Verwendung der Forstprodukte.

V. Tropische Wälder.

Anmeldungen von schweizerischen Teilnehmern sind an die Eidg. Inspektion für Forstwesen zu richten. Im übrigen erteilt die FAO jede weitere Auskunft.

VEREINSANGELEGENHEITEN · AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbal

de la séance du samedi 28 novembre 1953 au Restaurant du Pont à Zurich

Présence:

Jungo, Muller, Studer, Barbey et prof. Leibundgut.

La séance est ouverte à 14 h 15.

Procès-verbaux:

Celui de la séance du 3 novembre aux Faverges n'est pas encore rédigé, ce dont le secrétariat s'excuse. Il résume les débats.

Publication prof. Schädelin:

Le président rappelle la lettre qu'il a adressée le 19 novembre aux membres du comité et résume les faits:

En 1944, le professeur Schädelin avait accepté de publier ses vues sur l'avenir de l'administration de la forêt suisse; en 1945, déjà atteint dans sa santé, il devait renoncer à terminer ce travail. Son fils Frank Schädelin en a retrouvé l'essentiel dans ses papiers et, d'entente avec le prof. Leibundgut, a suggéré qu'on mette les notes au clair et qu'on les publie pour le 80^e anniversaire du professeur Schädelin. La mise au net du travail a été faite par M^{me} Biller. L'étude financière faite par le caissier avec Büchler a permis d'établir un devis de fr. 1736.— pour 1000 exemplaires.

Après discussion, le comité décide de faire cette publication avec l'espoir que le prof. Schädelin pourra en ressentir de la joie à son anniversaire. Une préface et des vœux seront rédigés par Leibundgut.

Si par malheur le prof. Schädelin, dont la santé est très précaire, était enlevé plus tôt, la publication paraîtrait à sa mémoire avec une introduction modifiée.

Il est décidé que les membres recevraient cette publication gratuitement; les étudiants aussi. Pour les non-membres, le prix serait de fr. 5.— et pour les abonnés de fr. 3.—.

Journal forestier:

1^o Leibundgut signale un certain nombre de refus de l'abonnement: Municipalité de Blonay, gardes forestiers Bär et Knüs, Restaurant Tellenbach, commune de Mumpf. Il est décidé de ne pas relancer ces défaillants. Par contre, d'offrir gratuitement à un lecteur incapable de payer les numéros qui seraient refusés par un abonné restant néanmoins membre de la société.

2^o *Publication de mise au concours dans le journal.* Beaucoup de cantons ou de communes ne publient rien à ce sujet dans le journal. Le secrétaire rappelle que le Comité permanent en a déjà discuté et a conclu qu'on ne pouvait imposer la publication aux cantons.

3^o La régie Mosse prétend que les forestiers n'aident pas à la récolte des annonces; au contraire! Même que parfois ils les déconseillent. Les membres du comité sont invités à lutter contre ce défaitisme.

4^o Mosse aimerait réserver une page à l'éditeur Fromme de Vienne pour de la publicité. Le comité est d'accord. On pourrait songer aussi à l'éditeur Sauerländer. Comme livres en compensation, on pourrait offrir à ces éditeurs: «Schöner Wald in treuer Hand», le Beiheft «Lawinenverbau», le «Journal forestier». Barbey demande que Mosse songe aussi, pour tenir l'équilibre linguistique, aux éditeurs Dunod et la maison Rustique à Paris.

5^o Leibundgut demande que le Fonds de publication finance le travail Vögeli sur le pin; il a été plus important que prévu. Müller en parlera à Schlatter et le mettra aussi sur la liste du Holzforschungsfonds.

6^o *Exposition de Lucerne 1954.* On étudie la publication du journal double. Comme Lignum prévoit un congrès du bois en septembre à Lucerne, peut-être pourrait-on faire une publication commune. Müller étudiera l'affaire avec Frei et Bavier. On pourrait cas échéant vendre un tirage à part de ce journal et y inclure la liste des publications forestières suisses.

7^o Leibundgut publiera dorénavant dans chaque exemplaire la liste des membres du Comité permanent, le nom de la régie Mosse et l'indication que le journal est l'organe de la Société forestière suisse.

Divers:

Frank Schädelin a confirmé au président la création du Fonds de secours et demande qu'on prenne acte du règlement. Müller informe que les statuts seront prochainement imprimés. Barbey demande que l'objet soit discuté en prochaine séance de comité et qu'entre temps la «Geschäftsordnung» soit adressée aux membres du comité. Il est décidé que le président Jungo représentera la société au Selbsthilfefonds.

Enfin que la prochaine séance aura lieu le mardi 19 janvier à Biel à l'Ecole du bois. Rendez-vous: Buffet de la Gare, deuxième classe, à 8 h 30.

La séance est levée à 16 h 45.

Le secrétaire: *Jacques Barbey*

Voranzeige

Die *Jahresversammlung des Schweizerischen Forstvereins* findet vom 26. bis 28. September 1954 in Luzern anlässlich der dortigen 11. Schweizerischen Ausstellung für Landwirtschaft, Forstwirtschaft und Gartenbau, statt. Das Programm mit Anmeldeschein wird in der Augustnummer der Zeitschrift erscheinen.

Erratum

Seite 234: Muß heißen «Duftbruchschaden».

Eine nachahmenswerte Werbung für den Wald

